



Délibération n°250004

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Audrey FOULQUIER, Jérôme POMARAT

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI.

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 04/02/2025 Date d’Affichage : le 04/02/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 12/02/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 17
Votants : 17	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite à la démission de Monsieur Aurélien MAZZONI, il est nécessaire de le remplacer au sein des commissions auprès desquelles il siégeait.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'article L. 1414-2 et l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 200014 du 2 juillet 2020, modifiée par délibération n° 210049 du 13 décembre 2021, portant création de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public, qui prévoyait que Monsieur Aurélien MAZZONI était membre suppléant

CONSIDERANT la démission de Monsieur MAZZONI

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de trois suppléants.

Et après en avoir délibéré,

- **NOMME** Jérôme POMARAT comme membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres et de DSP, en remplacement de Monsieur Aurélien MAZZONI.

- **RAPPELLE** la composition de cette commission :

Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public	Membre de droit : Le Maire : Gérard POUJADE	
	3 Membres titulaires : - Alexis BRU - Bruno VICTORIA - Audrey FOULQUIER	3 Membres suppléants : - Agnès BRU - Pascale KHAMNOUTHAY - Jérôme POMARAT

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 081-218102846-20250210-D250004-DE

S²LO

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 10 février 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**